



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 15	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mars 2024

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 mars 2024,

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Vice-Président de Metz Métropole, Maire du Ban-Saint-Martin.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-03-18-BD-4 :

Attribution d'une subvention à l'Agence Inspire Metz pour l'année 2024.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les statuts de l'association « Agence Inspire Metz » adoptés par l'Assemblée Générale constitutive en date du 16 juin 2017,

VU le Budget Primitif 2024,

VU la demande de subvention de l'Agence Inspire Metz,

CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de permettre à l'Agence Inspire Metz de remplir sa mission d'intérêt général,

CONSIDERANT que les actions de l'Agence Inspire Metz favorisent l'attractivité du territoire, son rayonnement, la promotion du tourisme et le développement économique,

DECIDE d'attribuer à l'Agence Inspire Metz une subvention de 3 700 000 €,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec le bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens en annexe pour le fonctionnement 2024 de l'Agence Inspire Metz.

Metz, le 19 mars 2024


Le Secrétaire de séance .



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024

Entre,
D'une part

L'Eurométropole de Metz,
établissement public de coopération intercommunale,
domiciliée 1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 METZ Cedex 1,
représentée par son Conseiller délégué, Monsieur Pascal HUBER, dûment habilité par
délibération du Bureau en date du 18 mars 2024
ci-après dénommée « l'Eurométropole de Metz »,

Et d'autre part,

L'Agence Inspire Metz,
association domiciliée 2 place d'Armes, 57000 METZ,
représentée par Mme Stéphanie MARLASCA, Secrétaire Général,
ci-après dénommée « l'Agence Inspire Metz » ou « l'association ».

Préambule	3
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.....	3
ARTICLE 2 : ACTIONS.....	3
2.1 Attractivité économique.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2 Tourisme de loisirs.....	7
2.3 Tourisme d'affaires.....	9
2.4 Communication.....	12
ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'EUROMETROPOLE	15
ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION	15
ARTICLE 5 : GOUVERNANCE	16
ARTICLE 6 : COMMUNICATION.....	16
ARTICLE 7 : ENGAGEMENT REPUBLICAIN	16
ARTICLE 8 : CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION.....	17
ARTICLE 9 : SANCTIONS.....	18
ARTICLE 10 : DUREE	18
ARTICLE 11 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION	18
ARTICLE 12 : LITIGE.....	18

Préambule

L'Agence Inspire Metz a été créée le 1^{er} septembre 2017 par la fusion de l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale et l'agence Metz Métropole Développement, combinant les missions d'animation de l'attractivité économique, du tourisme et du tourisme d'affaires métropolitain.

Selon ses statuts, l'Agence Inspire Metz a pour objet d'accompagner l'Eurométropole dans la mise en œuvre de sa politique d'intervention autour des grands enjeux que l'Eurométropole de Metz définit, en matière de développement touristique, de tourisme d'affaires, d'attractivité économique et de marketing territorial.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Agence Inspire Metz définissent la stratégie et la politique d'action de l'Association. Chaque année, un programme d'activités est établi et transmis aux partenaires financiers pour le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme. Dans cette optique, l'Eurométropole soutient l'Agence Inspire Metz et a décidé de l'aider en lui attribuant une participation financière au titre de l'exercice 2024.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par l'Eurométropole de Metz à l'Agence Inspire Metz pour soutenir le projet d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. L'Association s'engage, de sa propre initiative et sous la responsabilité et le contrôle assurés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, à mettre en œuvre le projet d'intérêt général défini à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 2 : ACTIONS

Les missions générales de l'Agence Inspire Metz sont définies par ses statuts et le programme d'actions 2024 contribue à leur mise en œuvre.

La convention d'objectifs et de moyens 2024 reconduit le partenariat stratégique et financier de l'Eurométropole avec l'Agence Inspire Metz.

L'Eurométropole de Metz accompagne le plan d'actions de l'Agence Inspire Metz autour de différentes thématiques :

2.1 Attractivité économique

L'agence Inspire Metz est chargée de faciliter, coordonner et accélérer la « commercialisation » de la destination économique : Eurométropole de Metz. L'agence s'attache aux missions suivantes :

2.1.1. Accompagnement et appui aux développement des entreprises (TPE/PME/ETI/grandes entreprises) sur le territoire, comme référent et interlocuteur de confiance, avec pour objectif de détecter les besoins des entreprises et d'identifier/orienter/accompagner dans l'offre des outils et dispositifs existants territoriaux/métropolitains et régionaux (en lien avec le SRDEII) - détection des besoins en lien avec :

- La transformation numérique (IA, cybersécurité...)
- La transformation industrielle (digitalisation du processus industrielle ; robotique, ...)
- La transformation environnementale (efficacité énergétique, déchets, énergies renouvelables, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, achats durables...) et l'identification de synergies (simples ou structurantes) dans le cadre de la démarche EIT « Ecologie Industrielle Territoriale ». Une montée en compétence des chargés de développement économique de l'agence sur le champ de l'économie circulaire/EIT sera engagée en 2024, en lien avec la convention EIT cofinancée par l'ADEME et portée/animée par la Métropole ;
- Les besoins liés à l'emploi, au recrutement et à formation et assure le lien avec l'écosystème dédié (Mission Emploi à la Ville de Metz, Pole Emploi, Préfecture...)
- Les besoins liés au foncier/extension (proposition de réponses foncières et immobilières en lien avec les services de la Métropole) ;
- Le développement à l'international des entreprises ;
- L'identification des signaux de défaillances des entreprises ;

Pour les créateurs d'entreprise (innovante ou non) : assurer la bonne connexion aux acteurs/structures d'accompagnement de l'écosystème de soutien à la création d'entreprises innovantes et non-innovantes (l'ensemble des membres du Pôle CREA THE POOL, Incubateur Lorrain/POLARIS/PEEL, Initiative France, Réseau Entreprendre, le Fillon, GBE, France Active, ADIE...) et accompagnement des porteurs de projets/startups en sortie d'incubation pour leurs besoins immobiliers (« parcours présentiel »).

2.1.2. Appui à la définition de la stratégie métropolitaine de développement économique, d'innovation, d'enseignement supérieur et de vie étudiante :

- Contribution à la définition de la stratégie d'attractivité économique de l'Eurométropole (panorama, diagnostic de filières, retours d'expérience, données qualifiées, observatoire immobilier en lien avec les travaux engagés avec l'AGURAM et sous réserve de la mobilisation des acteurs de l'immobilier, données sur l'économie métropolitaine issues d'un partenariat avec l'URSAAF...);
- Appui à la définition d'un schéma de Développement Commercial (mise à jour des données concernant le commerce et la consommation avec les consulaires);
- Mobilisation de l'agence dans le cadre de la participation du territoire à des appels à projets (AAP) ou appel à manifestation d'intérêt (AMI) issus ou non du plan France Relance 2030 (dont Territoire d'industrie phase);

2.1.3. International et transfrontalier : Soutien à la détection, à la prospection, à l'accueil et à l'implantation d'investisseurs et porteurs de projets transrégionaux et internationaux, en coordination avec Business France et Grand Enov+ via la mission « Invest Eastern France »

- Prospection du marché allemand, luxembourgeois et wallon, promotion de l'espace Sarre-Lor-Lux-Wallonie ainsi que des services transfrontaliers et internationaux du WTC Metz-Sarrebrück auprès des entreprises régionales;
- Accompagnement de délégations de start-ups/entreprises transfrontalières;
- Accompagner l'Eurométropole dans la constitution de partenariats stratégiques internationaux, notamment en intégrant une dimension économique aux partenariats et jumelages historiques;
- Coordonner les actions de l'Agence et du WTC Metz-Saarbrücken avec les orientations stratégiques définies par la collectivité, notamment en termes de coopération transfrontalière et internationale ou de manifestations relatives à la politique de la collectivité en la matière.

2.1.4. Soutien au développement commercial/artisanal – économie de proximité - sur le territoire métropolitain :

- Rédaction d'analyses des projets inscrits à l'ordre du jour des CDAC;
- Appui dans le cadre du programme d'actions ORT Opération de Revitalisation du Territoire : appui technique dans le COPIL de l'étude de préfiguration d'une foncière de redynamisation du commerce;
- Organisation d'un événement le « Printemps du Commerce » : programme à construction en lien avec les enjeux et réflexions engagées autour du schéma de développement commercial;

- Participation aux réflexions sur le déploiement d'un dispositif d'accompagnement des artisans d'art porté par l'Eurométropole de Metz (plan d'actions à définir – concours/événements) et aux réflexions d'un dispositif de soutien à l'installation (loyer bonifié) pour une typologie de jeunes entreprises (à définir) ;
- Mise en place d'une cellule de « coordination Commerce/Artisanat/TPE » entre l'agence, la Ville et la Métropole.

2.1.5. Animation et promotion territoriale :

- Promotion des filières régionales (stand collectif sur salons) et appui à la structuration de filières locales ; Participation au réseau des agences d'attractivité économique du Grand-Est ;
- Participation et organisation d'événements locaux/territoriaux (événements autour de l'emploi-formation, promotion de l'industrie, création-reprise d'entreprise, salons et événements locaux en coordination avec le Club Metz Eurométropole et le WTC Metz-Saarbrücken...) ;
- Dans le cadre du PAT – Programme Alimentaire Durable : Appui à la promotion de l'emploi et des formations agricoles dans le cadre d'événements prédéfinis (salon Agrimax...) ou d'opérations spécifiques en lien avec les partenaires agricoles (ANEFA, APECITA...) et valorisation des circuits-courts (extension du réseau de drive fermier et déploiement de casiers connectés) ;
- Prospection et accueil de nouveaux arrivants/talents (étudiants, enseignants-chercheurs/scientifiques, entrepreneurs...) et mise en place d'outils de communication avec le pôle communication de la Métropole et éventuellement en coordination avec Moselle Attractivité sur certaines thématiques (ex : étudiants - brochure « nouvel arrivant ») ;
- En organisant ou coorganisant un événement de sensibilisation à l'EIT dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ADEME-Métropole sur l'EIT et participation aux réunions/COTECH associés ;
- Promouvoir l'écosystème de l'ESRI et de l'innovation : Appui à la diffusion des travaux et groupes de travail autour des Campus thématiques/clusters dans le cadre de la stratégie ESRI-VE « Campus Industrie – procédés industriels et Energies décarbonnées » et « Cybersécurité/souveraineté » en lien avec Grand ENOV+ (organisation d'un événement sur la cybersécurité autour de la structuration d'un campus Cybersécurité territorial – AAP régional) ;
- Relai des initiatives portées par la collectivité (en propre ou en tant que partenaire) et appui pour le lancement de la « Webapps sous la marque Metz l'étudiante » (identification des offres commerciales/bon plans pour les étudiants) ;

- Promotion des dispositifs de soutien de la Métropole (colloques scientifiques, évènements vie étudiante, CSTI...) et des programmations réalisées dans la « Maison des étudiants, de la jeunesse et des associations », ainsi que la « TELIS - Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat »,
- Mobilisation de l'agence dans le cadre des programmes Mobilités des personnes et des marchandises dont ZFE (Zone Faible Émission), ZAN (Zéro Artificialisation Nette), du projet Hydrogène (appui à la sollicitation des acteurs économiques et participation aux échanges).

Dans le cadre de la bonne exécution de ces missions, l'agence Inspire Metz dispose d'une base de données à travers l'utilisation d'un CRM (Customer Relationship Management), dont elle permet l'accès en mode « Observation » aux collaborateurs de la Direction du Développement Economique de l'Eurométropole de Metz.

2.2 Tourisme de loisirs

2.2.1 Poursuite des salons et eductours : salons professionnels (tour-opérateurs, agences de voyage, autocaristes & CE) et salons de proximité. Eductours pour les professionnels du tourisme qui programment la destination avec l'Agence Régionale du Tourisme (ART) Grand Est et le QuattroPole. Workshops presse nationale avec ART Grand Est, Moselle Attractivité et ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme). Le budget intègre une opération de promotion spécifique en direction des croisiéristes fluviaux.

2.2.2 Poursuite des labellisations : Qualité Tourisme, Tourisme & handicap, Accueil Vélo, Territoire Vélo, Toutourisme, Iso 20121 et Destination Innovante Durable.

2.2.3 Élargissement du panel de produits reflète de l'identité du territoire.

2.2.4 City Pass dématérialisé (application) pour optimiser les partenariats prestataires et inciter les visiteurs à circuler sur le territoire. Permet une souplesse d'utilisation et une veille sur la consommation des prestations et les flux de clientèle.

2.2.5 Organisation de voyages et accueils presse tourisme, culture, art de vivre, en accompagnement des grands évènements et des axes prioritaires de développement touristique du territoire (ex : fluvial, destination durable...), parfois en partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est ou Moselle Attractivité.

2.2.6 Éditions 2024 (toutes les impressions papier sont réévaluées chaque année au plus juste dans le cadre de la marque Qualité Tourisme et de la certification Iso 20121) :

- **Le manuel de vente** reste un incontournable pour les professionnels du tourisme et organisateurs de voyages groupes (tour-opérateurs, agents de voyage, autocaristes, CE...). Il est

toujours édité à l'automne pour l'année suivante. Le nombre d'exemplaires imprimés est très limité, le format numérique est prioritairement utilisé.

- **Brochures circuits-courts / hébergement / gastronomie** : Il est nécessaire d'avoir une brochure de ce type à remettre au visiteur dans le cadre de la marque Qualité Tourisme. Par ailleurs, les prestataires adhérents de l'agence Inspire Metz y sont très attachés, cela figure dans leur pack d'adhésion. Cela reste également un outil de promotion des partenaires du territoire (téléchargeable en ligne sur www.tourisme-metz.com et remis lors des opérations de promotion extérieures).

- **Brochure de présentation de la destination** touristique (nécessaire pour le tourisme et le tourisme d'affaires) : éditions à prévoir notamment en néerlandais.

- **Réédition des plans A3 et Z-card**. Les plans sont très demandés par les prestataires et restent indispensables pour les visiteurs. Ils sont édités en 3 langues.

2.2.7 Autres actions

- Poursuite du dossier norme ISO 20121 et labellisation Destination Innovante Durable ;
- Poursuite d'un partenariat annuel avec SNCF Connect ;
- Participation aux opérations en réseau (national, régional, international et transfrontalier), notamment avec Atout France, ADN Tourisme, QuattroPole ;
- Poursuite de ciblage renforcé des marchés de proximité (marché domestique, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas) et des filières (valorisation des circuits-courts, cyclotourisme, ville bleue ville verte, patrimoine, culture...);
- Appui aux professionnels dans la digitalisation, la qualification et la visibilité de leur offre en synergie avec Moselle Attractivité et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est ;
- Observation touristique renforcée (collaboration avec l'Observatoire Régional) ;
- Accessibilité de l'information pour faciliter le parcours des visiteurs et améliorer leur expérience : vers un agenda enrichi consultable 24/7 et des bornes interactives permettant à tout moment une information actualisée et ciblée ;
- Encourager les circuits-courts ;
- Accompagner la création de nouveaux regards sur le territoire : visites guidées, découvertes ludiques ou décalées... ce y compris dans la perspective de l'extension du label Ville et Pays d'Art et d'histoire aux 46 communes de l'Eurométropole ;
- Commercialisation de produits de séjours, excursions et médiations du patrimoine bâti et naturel afin d'être force de proposition et de faciliter l'expérience client en amont et en aval de sa visite, comme durant son séjour ;

2.2.8 Schéma de Développement Touristique de l'Eurométropole de Metz : afin de fixer les grandes orientations touristiques et d'être en cohérence avec les axes de développement

métropolitains, départementaux et régionaux, l'agence Inspire Metz, en synergie avec l'Eurométropole de Metz, mobilisera les acteurs locaux et proposera une méthodologie de travail collaboratif. L'Agence Inspire Metz apportera ainsi sa contribution à l'élaboration par l'Eurométropole de Metz de sa stratégie touristique. Ainsi, l'année 2024 sera rythmée par les ateliers de travail permettant de traduire les axes prioritaires en plans d'action concrets, feuille de route 2024 – 2030.

2.2.9 Gratuités accordées par l'Agence à l'Eurométropole

- Gratuité accordée pour les visites presse (journalistes et représentants des médias)
- Visites gratuites assurées directement par l'agence Inspire Metz à l'Eurométropole sous réserve de la disponibilité des personnels d'Inspire Metz,
- 3 visites gratuites fournies par l'agence Inspire Metz à l'Eurométropole par année civile (sous réserve de confirmation écrite de votre part avec les visites concernées), qui sont réalisées par des prestataires extérieurs mandatés par Inspire Metz,
- Réduction de 10% sur les autres visites guidées souhaitées par les services de l'Eurométropole et qui sont réalisées par des prestataires mandatés par Inspire Metz.

2.3 Tourisme d'affaires

2.3.1 Promotion et prospection

En 2024, le bureau des congrès participera à 7 salons en tant qu'exposant dont 2 internationaux (Frankfurt et Barcelone).

Ces salons ont pour objectif de promouvoir la destination et ses acteurs, de rencontrer des organisateurs d'évènements professionnels de tous types (entreprises et institutions, agences, associations, sociétés savantes...) et de rendre visible le territoire. Au-delà de la promotion, ces salons permettent de prospecter des évènements et de les accueillir sur le territoire de l'Eurométropole. Ce travail de prospection est à moyen voire long terme, car beaucoup de ces congrès sont « tournants » et changent de région à chaque édition. De plus ils sont souvent programmés plusieurs années à l'avance et il faut donc attendre de pouvoir positionner notre territoire dans cette programmation après avoir convaincu l'organisateur.

Le Bureau des congrès sera présent soit de façon autonome, soit en partenariat avec plusieurs acteurs :

- Metz Evènements pour les salons « Heavent Cannes », les salons/workshop « Pure Meetings & Events » et le salon « Mice Place »
- l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est pour les salons « IBTM » de Barcelone et « IMEX » de Frankfurt.

Un nouveau salon, orienté développement durable sera testé en septembre 2024 : Event Days à Deauville.

Un eductour est prévu en fin d'année, dont l'objectif est de faire découvrir la destination affaires à un panel d'organisateur (agences, entreprises et institutions) en les invitant lors d'un circuit de découverte sur 1 journée.

Enfin des « roadshow » seront mis en place en partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est afin d'aller à la rencontre d'organisateur d'évènements dans plusieurs villes en France et à l'étranger (Luxembourg, Bruxelles).

En parallèle un programme d'emailing ciblé et de phoning est également prévu.

Une opération de promotion créée par Inspire Metz en 2023 sera reconduite en 2024 : l'objectif est de convier des organisateur de congrès dans un lieu unique pendant quelques heures et de leur présenter la destination afin de les convaincre d'y organiser leurs prochains évènements. En 2023 cette opération a été organisée dans la Maison de la Région Grand Est à Paris (mise à disposition gracieusement par la Région) où 14 organisateur de congrès sollicités par une agence spécialisée sont venus rencontrer le bureau des congrès et Metz Evènements qui était partenaire de cette action, en présence du Président d'Inspire Metz.

2.3.2 Volet Développement Durable

Comme en 2023, un audit de suivi de la **certification ISO 20121** obtenue en 2022 est prévu en 2024. De plus un audit « interne » devra aussi être prévu comme le prévoit la norme ISO.

En effet, ces 2 audits payants sont obligatoires et conditionne le maintien de la certification.

En parallèle, des action relatives au **label Destination Innovante Durable (DID)** obtenu en 2022, seront mises en place avec les partenaires locaux impliqués (UMIH 57, Eurométropole de Metz, Metz Evènements et Centre Pompidou-Metz).

Ces actions auront pour objectif de promouvoir le label et donc la destination auprès d'autres acteurs locaux du tourisme d'affaires afin que certains d'entre eux deviennent aussi des partenaires. Ceci permettra une plus grande visibilité du territoire sur le volet responsable et contribuera à son attractivité auprès des organisateur d'évènements professionnels.

2.3.3 Communication tourisme d'affaires

Le bureau des congrès a prévu comme chaque de communiquer sur la destination affaires dans des **magazines professionnels dédiés au tourisme d'affaires**. Des insertions presse sont donc prévues dans les magazines *Meet & Travel Mag, Evènements et Conventions et*

Business Events. Ces insertions sont indispensables et rendent visibles la destination auprès de professionnels qui organisent tout type d'évènements d'affaires.

De nouveaux goodies à destination des congressistes seront commandés, en accord avec la certification ISO 20121. Ce seront donc des objets responsables, qui pourront être offerts aux participants de congrès. 4 000 objets logotés Inspire Metz / Eurométropole de Metz (sacs recyclables, carnets et stylos recyclables, gourdes en verre) ont été donnés en 2023. Ces goodies valorisent la destination et complètent les services rendus par le bureau des congrès auprès des organisateurs d'évènements.

Le Meeting Guide, outil principal de communication dédié au tourisme d'affaires, sera mis à jour en 2024 avec l'ouverture de l'hôtel Starck qui figurera sur la couverture. Des mises à jour concernant les hôtels notamment seront faites.

Cette mise à jour sera numérique un 1^{er} temps car cet outil est majoritairement transmis en version numérique aux prospects/clients/organisateur. Seules quelques impressions seront réalisées.

2.3.4 Logiciel de CRM (Customer Relationship Management)

Le suivi des contacts réalisés par le bureau des congrès constitue une donnée précieuse de plusieurs milliers de lignes comptabilisées depuis la création de l'agence.

Cette donnée est stockée et traitée dans un tableur Excel qui ne permet pas son exploitation comme avec un logiciel de CRM. Ainsi les relances ou autres actions spécifiques, automatisées sont impossibles.

Aussi, afin d'être plus efficaces et plus professionnels, il est proposé d'étudier plusieurs logiciels de CRM et de voir lequel est le plus approprié au travail du bureau des congrès.

2.4 Communication

Plan de communication opérationnel en coordination avec les autres pôles de l'agence et en phase avec la stratégie générale de l'agence et de l'Eurométropole de Metz (en lien notamment avec la Direction de la Communication), en tenant compte du contexte économique et social.

2.4.1 Partenariats et événements sportifs

Les opérations de relations publiques, réalisées dans le cadre de partenariats avec le FC Metz, le Metz handball, le Moselle Open, l'Open de la mirabelle d'or ou d'autres événementiels, sont une partie importante des actions de l'agence pour poursuivre ses échanges avec des prospects ou des acteurs du territoire et les mettre en relation pour favoriser le développement d'activités. Ces opérations bénéficient aux 3 pôles (attractivité économique, tourisme et tourisme d'affaires) selon les besoins.

2.4.2 Insertions presse

En complément des actions réalisées dans le cadre des grandes campagnes, l'agence relayera ses actualités dans le cadre de ses différentes missions (et notamment pour les activités de l'Office de tourisme : boutique, visites...).

2.4.3 Etude barométrique du Centre Pompidou-Metz

Particulièrement importante en termes d'information et de connaissance des publics, la participation de l'agence à la réalisation de l'étude barométrique des publics du Centre Pompidou-Metz se poursuivra sur 2024 et permettra de connaître les tendances et évolutions des visiteurs hors Moselle. Chaque année, le questionnaire est ajusté si nécessaire. Ces résultats sont bien sûr analysés et comparés par rapport à ceux de l'Office de Tourisme et d'autres partenaires.

2.4.4 Création : photos, agences de communication...

Si une nécessaire réactivité impose de réaliser de nombreux visuels/supports en interne, selon les sujets – enjeux et opportunités – l'agence a également besoin de faire appels à des prestataires externes (photographes pour certaines photos que l'agence n'a pas selon les axes créatifs, agences de communication...).

2.4.5 Campagne estivale partenariale de promotion de la destination

A l'instar des années précédentes, l'agence va réaliser une campagne 2024 de promotion touristique d'envergure en partenariat avec l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz à destination des cibles prioritaires : Grand Est, Paris Ile-de-France, Hauts de France, pays frontaliers (Luxembourg, Belgique, Allemagne et Pays-Bas). D'autres partenaires seront également sollicités. Cette campagne sera pilotée en tenant compte notamment des

enseignements des années précédentes et des autres campagnes de communication pour se coordonner et organiser des prises de paroles qui se répondent et se complètent en termes notamment de média planning. L'objectif est clair : faire venir les visiteurs et les touristes pour générer un maximum de retombées économiques sur le territoire (hôtellerie, restaurants, cafés, commerces, ...).

2.4.6 Campagne de Noël

Les objectifs sont similaires à la campagne d'été en termes de retombées économiques. Des partenariats seront également mis en place. Les cibles seront étudiées de manière fine ainsi que les indicateurs de performance des médias par rapport au bilan de la campagne 2023.

Pour 2024, Inspire Metz proposera de mettre en place une nouvelle stratégie de branding pour Noël avec pour point de départ la création d'une image de marque, immédiatement identifiable par la cible en véhiculant une identité visuelle spécifique et durable au marché de Noël à Metz. L'objectif est de mobiliser tous les leviers/actions de marketing autour de cette nouvelle identité sur plusieurs années.

En plus des bilans très précis des campagnes de communication (qualitatif et quantitatif avec des indicateurs de performance) qui permettent de recueillir de nombreux enseignements, le fait d'avoir réalisé des Jeux-concours a permis de générer de nouveaux contacts, sachant que plus de 50 % des participants ont accepté de recevoir des informations du territoire (permettant l'envoi de newsletters touristiques). Cela a également permis à l'agence d'en savoir plus sur les publics cibles et sur leurs centres d'intérêts. L'agence renouvellera ces opérations, ce qui permettra de comparer les résultats selon les saisons (été / Noël) et de mieux définir les personas de la destination. Concernant la partie digitale de la campagne estivale, de très bons résultats des taux de clic ont été notés.

L'ensemble des campagnes de l'agence seront également pilotées en tenant compte notamment des enseignements des années précédentes et des autres campagnes de communication (Constellations, Festival Hôp Hôp Hôp, Centre Pompidou-Metz, Journées du patrimoine, marathon...) afin de se coordonner et organiser des prises de paroles qui se répondent et se complètent en termes notamment de média planning dans le but de renforcer, tous ensemble, l'attractivité de l'Eurométropole de Metz.

2.4.7 Constellations de Metz

Chaque année, l'agence soutient cet événement très singularisant et donc important pour l'attractivité et le rayonnement du territoire. L'agence apporte son savoir-faire sur cette campagne pour la partie cibles externes au territoire.

Il est important de préciser que le média planning de cette campagne est réalisée en tenant compte de celui de la campagne estivale et en échangeant avec les autres partenaires du territoire comme le Centre Pompidou-Metz, Moselle Attractivité et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, comme d'ailleurs pour la campagne de Noël. Cette stratégie

partenariale permet de renforcer nos prises de parole respectives et de donner plus d'impact à notre communication.

2.4.8 Moselle TV

En 2022, Inspire Metz a engagé un partenariat avec Moselle TV en collaboration avec Moselle attractivité dans le cadre de la création d'une émission économique pour mettre en lumière l'actualité économique du territoire et ses acteurs, et cela en complémentarité du journal « JEEM » (Journal Economique Eurométropole de Metz).

Ces vidéos sont également diffusées sur le site de l'agence et sur les Réseaux sociaux pour mettre en valeur la dynamique économique locale.

2.4.9 Mise à jour site internet, référencement datas et sponsorisations de posts, réalisation de différents supports et vidéos

La communication digitale prenant de plus en plus d'importance, l'Agence doit régulièrement mettre à jour ses outils et établir des stratégies de sponsorisation et de segmentation des cibles (en complémentarité des grandes campagnes) tout au long de l'année. Des remises à jour assez importantes des sites de l'agence se poursuivront avec, selon les besoins, une collaboration technique avec des prestataires en particulier pour le site invest.

Le pôle communication poursuivra son travail de réalisation des différents supports de l'agence en lien avec les autres pôles : JEEM (Journal Economique Eurométropole de Metz), préparation des salons (SIMI...), relations presse & dossier de presse et reportage photos, réalisation de vidéos en interne, réalisation de dossier de candidature de congrès, réalisation de supports pour le WTC et pour le bureau des tournages, réalisation de brochures diverses pour les 3 pôles, création d'actualités et mise à jour des sites internet, newsletters...

Concernant les vidéos, le pôle communication ayant réalisé en interne des images touristiques des 46 communes de l'Eurométropole tout au long de l'été, les montages des 46 vidéos seront finalisés en début d'année et diffusées notamment durant l'été 2024 dans le cadre de la promotion de la destination afin de mettre en avant sa richesse et diversité. Il s'agira d'une déclinaison des collections « L'Instant Talent » initiées par le pôle communication de l'agence en 2023. Intitulée « L'Instant commune », chaque vidéo d'une minute dévoilera une anecdote validée par chaque commune.

La vidéo existante sur le tourisme d'affaires sera retravaillée avec un prestataire dans le but de réaliser de nouvelles images et un nouveau montage plus en adéquation avec la signature de l'Eurométropole.

Enfin, l'agence s'engage également à relayer l'activité du service Mécénat et Innovation (organisation d'évènements, lancement de campagne de collecte de fonds, actualités juridiques ou autres liées à l'activité mécénat de l'Eurométropole...) : l'agence publiera sur ses supports (newsletter, réseaux sociaux, journal JEEM) les différentes dates des évènements de prospection du service Mécénat et innovation (à titre d'exemple : rencontre du mécénat, visite de sites culturels dédiés aux entreprises, encart générique sur l'actualité

juridique ou activité mécénat sur le territoire, focus sur un projet soumis à une souscription publique...). Pour ce faire, le service mécénat et innovation de l'Eurométropole de Metz devra transmettre toutes les informations directement au service de communication de l'agence (au minimum 15 jours avant chaque événement ou date de diffusion souhaitée pour les newsletters notamment).

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'EUROMETROPOLE

L'Eurométropole attribue une subvention de **3 700 000 €** à l'Agence Inspire Metz pour l'année 2024 pour soutenir la réalisation des actions visées à l'article 2.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention visée à l'article 3 est mandatée à l'Agence Inspire Metz selon les procédures comptables en vigueur. La subvention accordée par l'Eurométropole étant exclusivement fixée en fonction des perspectives générales d'actions de l'Agence Inspire Metz, aucun service ou avantage matériel ou immatériel particulier, immédiat et individualisé ne sera retiré par l'Eurométropole en contrepartie du versement de la subvention. Compte tenu de la nature des missions statutaires de l'Agence Inspire Metz et des conditions d'exercice de ces missions, la subvention perçue de la part de l'Eurométropole ne constituera pas non plus la contrepartie d'une livraison de bien ou prestation de services individualisée fournie à une entreprise utilisatrice des services de l'Agence Inspire Metz. Conformément à la réglementation fiscale applicable, la subvention n'est pas soumise à la TVA.

S'agissant du financement de l'activité globale de l'association :

La subvention fera l'objet de trois versements dans la limite de 3 700 000 € selon l'échéancier suivant :

- versement d'un acompte de 1 500 000 € à la signature de la convention, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et du budget prévisionnel 2024 ;
- versement d'un second acompte de 1 100 000 € en juin 2024 ;
- versement du solde soit 1 100 000 €, en novembre 2024, sur présentation d'un rapport d'activité annuel ainsi que du bilan financier de l'exercice N-1.

Le versement des acomptes sera effectué selon les disponibilités financières de l'Eurométropole de Metz et sur la base de la présentation par l'Agence Inspire Metz des documents suivants :

- une demande écrite de sa part ;
- un état de trésorerie prenant en compte le mois de versement et les deux mois suivants ;

- un compte-rendu d'avancement du programme d'actions de l'Agence Inspire Metz.

ARTICLE 5 : GOUVERNANCE

L'agence, au regard du soutien financier apporté par l'Eurométropole, s'engage à mettre en œuvre la présente convention visant à la réalisation d'un programme d'actions et de projets visés à l'article 2.

A ce titre, et pour en assurer le suivi, l'agence et l'Eurométropole conviennent de matérialiser des points de dialogue réguliers. Ce suivi prendra la forme d'un point de vue technique de revues de gestion organisées de manière trimestrielle.

Par ailleurs, l'Agence Inspire Metz accomplit les démarches prévues par les lois et règlements en vigueur pour le recrutement de son personnel propre et informe l'Eurométropole préalablement aux nouvelles embauches et créations d'emploi.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

L'Agence s'engage à :

- mentionner le partenariat avec l'Eurométropole de Metz sur tout document ou support de communication (physique ou digital) portant sur l'objet de la présente convention ;
- intégrer graphiquement le logo de l'Eurométropole de Metz, de façon systématique, selon la charte graphique, sur tous les supports utilisés et dans ses relations avec des tiers relatifs aux objectifs définis par la présente convention ;
- soumettre un exemplaire de chaque support de communication à l'Eurométropole avant impression ou fabrication du ou des supports ;
- associer le plus tôt possible l'Eurométropole de Metz à la mise au point de toute action d'information du public (y compris inaugurations, conférences, communiqués de presse, événements...).

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Par la présente convention l'association souscrit au contrat dit « d'engagement républicain » et par lequel elle s'engage à :

- 1° respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen. L'Association veille à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'Association les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'Association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

ARTICLE 8 : CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Un contrôle de l'emploi de la subvention versée par l'Eurométropole à l'Agence Inspire Metz est exercé, a posteriori, par l'Eurométropole. Les obligations incombant à l'Agence Inspire Metz ne sont destinées qu'à permettre à l'Eurométropole de Metz de s'assurer du respect de l'objet et des conditions d'octroi de la subvention. Dans ce cadre, l'Agence Inspire Metz n'est débitrice, envers l'Eurométropole, d'aucun service ou engagement de faire autre que ceux permettant le contrôle par l'Eurométropole de l'emploi de la subvention.

L'Agence Inspire Metz transmet à l'Eurométropole, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment :

- du rapport d'activités de l'année N-1 ;
- du bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes ;
- du compte de résultat de l'exercice concerné avec ses annexes ;
- du rapport des commissaires aux comptes.

De plus, l'Agence Inspire Metz transmettra à chaque demande d'acompte ou de solde à l'Eurométropole de Metz un compte rendu d'avancement de son programme d'actions. Dans tous les cas, l'Eurométropole est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention. L'Eurométropole se réserve le droit de contrôler, sur pièces et sur place, les renseignements donnés par l'intermédiaire de ses agents. L'Agence Inspire Metz s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. L'Eurométropole contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. L'Agence Inspire Metz devra également

communiquer à l'Eurométropole tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales, ainsi que de son Conseil d'Administration.

ARTICLE 9 : SANCTIONS

L'Eurométropole demandera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'inexécution, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association, ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Agence Inspire Metz, notamment lorsque les sommes octroyées n'ont pas été affectées au projet subventionné ou lorsque la contribution financière a excédé le coût de la mise en œuvre du projet.

L'Association devra également restituer tout ou partie de la subvention versée en cas de reversement de la subvention à un tiers, en cas de refus de l'Association de se soumettre au contrôle de l'utilisation de la subvention tel que défini à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 10 : DUREE

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024 et s'achèvera lors de la communication des pièces visées à l'article 8, et au plus tard le 30 juin 2025 ou conformément au règlement financier des Autorisations de Programme, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, et en ayant respecté un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant. Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Agence Inspire Metz, la présente convention n'est pas appliquée, l'Eurométropole se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

ARTICLE 12 : LITIGE

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation,

aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg (ou le tribunal compétent).

Fait à METZ en deux exemplaires originaux, le ...

Pour Metz Métropole
Le Conseiller délégué

Pour L'Agence Inspire Metz

Pascal HUBER
Maire de Chesny

Stéphanie MARLASCA
Secrétaire Général

ENTREES	BP 2024 / PREVISIONS JANVIER 2024
EUROMETROPOLE DE METZ	3 700 000,00 €
REGION	400 950,00 €
PARTENARIAT CCI	70 000,00 €
ADHESIONS AGENCE	30 000,00 €
MARGE RECEPTIF	20 000,00 €
MARGE BOUTIQUE	15 000,00 €
TOTAL ENTREES	4 235 950,00 €
FRAIS GENERAUX	742 950,00 €
Masse salariale pôle	285 000,00 €
Dépenses courantes	457 950,00 €
TOURISME	1 099 000,00 €
Masse salariale pôle	964 000,00 €
Promotion touristique	10 000,00 €
Labellisation, destination d'excellence	5 000,00 €
Achats boutique	30 000,00 €
City Pass numérique	3 000,00 €
Accueil Presse	8 000,00 €
Editions tourisme	30 000,00 €
Newsletter OUI SNCF	10 000,00 €
Campagne France Bleu Lorraine	5 000,00 €
Filières oenotourisme et gastronomie	2 000,00 €
Mise en œuvre du SDTE	4 000,00 €
Observatoire	10 000,00 €
Création de nouvelles visites (avec accompagnement de guides extérieurs)	5 000,00 €
Traductions	5 000,00 €
Connecteur VdM/Sitlor	8 000,00 €
TOURISME D'AFFAIRES	254 000,00 €
Masse salariale pôle	183 000,00 €
Salons	30 000,00 €
Opérations commerciales à Paris	6 500,00 €
Eductours	4 500,00 €
Partenariat ART GE	3 000,00 €
Norme ISO 20121	4 000,00 €
Insertions Presse	15 000,00 €
Goodies congrès	8 000,00 €
ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	1 207 000,00 €
Masse salariale pôle	860 000,00 €
Salons (SIMI, MEDICA, BE 4.0,...)	50 000,00 €
Tournages	35 000,00 €
Animations ZAE et promotion de l'offre économique	5 000,00 €
Transfrontaliers	60 000,00 €
Emploi (actions, animations,...)	10 000,00 €
Vie étudiante	10 000,00 €
Attractivité Talents	15 000,00 €
Guide des nouveaux arrivants	2 000,00 €
Journal économique JEEM	60 000,00 €
Journée installation professionnels de santé	2 500,00 €
Concours Métiers d'art et matériaux : animation campus patrimoine durable art/urbanisme	2 500,00 €
Promotion destination santé/internes/démographie médicale + vidéo	20 000,00 €
Printemps du commerce	50 000,00 €
Etude Procos-CCI57 : consommation, commerce	40 000,00 €
Goodies et sacs pour salons	5 000,00 €
Refonte du site web éco.	20 000,00 €
Events éco. : 25/an - 300 destinataires	5 000,00 €
COMMUNICATION	933 000,00 €
Masse salariale pôle	370 000,00 €
Partenariats et événements sportifs	60 000,00 €
Insertion presse	50 000,00 €
Etude barométrique du CPM	8 000,00 €
Créations photos, agence de comm.	20 000,00 €
Campagne estivale	100 000,00 €
Campagne de Noël	240 000,00 €
Constellations	50 000,00 €
Film pour colloques, congrès,... Bienvenue à Metz et dans l'EMM	5 000,00 €
Mise à jour site internet agence	10 000,00 €
Référencement data	5 000,00 €
Sponsoring posts	5 000,00 €
Photothèque	5 000,00 €
Traductions	5 000,00 €
TOTAL SORTIES	4 235 950,00 €

Résumé de l'acte

057-200039865-20240318-2024-03-BD4-DE

Numéro de l'acte : 2024-03-BD4
Date de décision : lundi 18 mars 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Attribution d'une subvention à l'Agence Inspire Metz pour l'année 2024
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/03/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240318-2024-03-BD4-DE
Document principal : 99_DE-4.pdf

Historique :

20/03/24 11:23	En cours de création	
20/03/24 11:24	En préparation	Catherine DELLES
20/03/24 11:31	Reçu	Catherine DELLES
20/03/24 11:32	En cours de transmission	
20/03/24 11:32	Transmis en Préfecture	
20/03/24 11:37	Accusé de réception reçu	